

Date limite d'envoi des états financiers annuels et du rapport de gestion				
Bourse de Toronto - Émetteur non émergent	Bourse de croissance TSX - Émetteur émergent	Si les états financiers annuels et le rapport de gestion sont envoyés uniquement aux porteurs qui ont choisi de les recevoir	Si les états financiers annuels et le rapport de gestion sont envoyés à tous les porteurs	Date d'envoi des états financiers annuels et du rapport de gestion (Réf.: Questions fréquemment posées - Règlement 51-102)
✓		✓		Au plus tard 90 jours plus 10 jours civils après la fin de l'exercice
✓			✓	Au plus tard 140 jours après la fin de l'exercice
	√	✓		Au plus tard 120 jours plus 10 jours civils après la fin de l'exercice
	✓		✓	Au plus tard 140 jours après la fin de l'exercice